

Formation présentielle – **Inter**

Enjeux Les lois de 2015 (dites « Macron & Rebsamen »), 2016 (loi Travail « El Khomri ») et en 2017 les « ordonnances Macron » ont modifié en profondeur l'organisation et le fonctionnement du CE. Elles ont également fortement impacté les salariés à travers la réforme du Code du travail.

Extension de la fusion des instances (CE, CHSCT, DP) pour toutes les entreprises, nouvelles règles de fonctionnement, de négociation... les élus sont fortement impactés.

Nouvelles règles relatives au licenciement individuel ou collectif, affaiblissement du Contrat de travail, les salariés sont également directement concernés par ces réformes successives du Code du travail.

Public visé

Nouveau membre d'un CSE

Prérequis

Aucun prérequis nécessaire

Objectifs

- Apprécier l'évolution profonde de l'architecture du droit du travail
- Connaître les droits, les missions et les prérogatives de chacune des IRP
- Appréhender la fusion des IRP en une instance unique pour exercer pleinement ses différentes missions
- Exercer pleinement et efficacement sa mission

Moyens et méthode pédagogiques

L'animation du stage de base sera fondée sur :

- **Une alternance d'exposés / débats**

Ce, à partir d'une documentation remise aux participants.

- **L'utilisation pédagogique d'un projet de règlement intérieur type**

Intervenants

L'animation de la journée sera effectuée par :

Gérard LEGENDRE, intervenant **depuis 1985**, pour des formations à destination de l'ensemble des Institutions Représentatives du Personnel, CHSCT, CE, CCE, DP. ou Mathieu BESSON intervenant en ce domaine depuis **2001**.

Durée

1 jour (7 heures)

Horaires

9h00 – 17h00

Prix en inter

350 €/ participant

exonéré de toutes charges

Dates

- 5 février 2020
- 11 mai 2020
- 14 septembre 2020
- 4 novembre 2020

Lieu

Paris

Précisions

complémentaires

Notre cabinet est agréé de façon continue depuis **1984** pour la formation économique des élus du CE et **1987** en matière de formation de représentants du personnel au CHSCT.

Notre cabinet a un statut juridique de **SCOP**.

Notre cabinet n'a pas de liens privilégiés avec une organisation syndicale particulière.

Programme

Droit du travail et IRP

- **Le Droit du Travail et ses nouvelles articulations**

Droit européen, lois et règlements, jurisprudence, accords de branche, conventions collectives, ANI, règlement intérieur, accords d'entreprise, accords de groupe, contrats de travail, décisions unilatérales, usages d'entreprise ...

Quels rôles respectifs pour les accords d'entreprises et de branches. La réforme du Code du travail, ancienne hiérarchie des normes et nouvelle architecture, opportunités ou menaces ?

- **La représentativité syndicale**

Les critères de représentativité

- **La négociation collective en l'absence de Délégué syndical**

Les élus de CSE, les salariés mandatés ou non, le référendum

Fusion du CE, du CHSCT et des DP dans le CSE

- **Appréhender toutes les missions** exercées auparavant dans des instances séparées

Droits de l' élu

- **Protection sociale**
- **Procédure spécifique de licenciement (« protection »)**
- **Revalorisation salariale, entretiens de début et de fin de mandat**
- **Formations**
- **Liberté de circulation**
- **Information : la Base de données économiques et sociale**
- **Crédit d'heures et son utilisation**

selon le code du travail ou l'accord de mise en place du CSE.

Les salariés face à la réforme du code du travail

- **Licenciement légal**
Procédure. Indemnité de licenciement. Délais de contestation. Inaptitude.
- **Licenciement « abusif » (sans cause réelle et sérieuse)**
Instauration d'un barème prudhommal
- **Licenciement économique**
Périmètre des difficultés financières. Offres de reclassement
- **Rupture conventionnelle collective**
Les plans de départs volontaires font leur entrée dans le Code du travail ?
- **Le télétravail. Le contrat de mission**

Le licenciement est facilité. La protection du contrat de travail est remise en question par les accords d'entreprise en matière d'emploi.

Suivi et évaluation : signature d'une feuille de présence et délivrance d'une attestation de fin de formation. Evaluation de l'action de formation par la remise d'un questionnaire d'évaluation et de satisfaction.



Nouveaux élus de CSE

Les bases juridiques

BULLETIN D'INSCRIPTION

ENTREPRISE :
ADRESSE :
TELEPHONE :
ADRESSE E-MAIL :
PERSONNE À CONTACTER :
FONCTION : **SECRETARE OU TRESORIER DU CSE**, (cachet ou signature du secrétaire ou du trésorier)

Veillez inscrire

Nom des stagiaires	Intitulé du stage	Date de la session Cocher la date choisie
	Nouveaux élus CSE les bases juridiques	<input type="checkbox"/> 5 février 2020
		<input type="checkbox"/> 11 mai 2020
		<input type="checkbox"/> 14 septembre 2020
		<input type="checkbox"/> 4 novembre 2020
		De 9h00 à 17h00 à Paris

Tarif de la formation : **350 € ht*** par personne

* Pour les CSE et les associations non soumises à la Tva, prix **exonéré** de toutes taxes

Cette participation comprend les pauses ainsi qu'une documentation d'appui.

Ne comprend pas le repas des participants.

Bulletin à retourner par mail à info@lefrenece.com

Toute annulation moins de 10 jours calendaires avant le début du stage donnera lieu à facturation de 50% du montant du stage.

Toute annulation postérieure au début de la formation donnera lieu à facturation du montant du stage, sauf cas de force majeure